

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORDRE DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC

Le 26 octobre 2025

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification de l'atteinte du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 octobre 2024
 4. Rapport de la présidence
 - a) Rapport des activités 2024-2025
 - b) États financiers au 31 mars 2025 : présentation par le vérificateur
 - c) Nombre de permis délivrés en 2024-2025
 5. Décisions et consultations — Affaires budgétaires et financières (voir document d'information et de consultation)
 - a) Rémunération des administrateurs élus à compter de l'année 2026-2027 (décision requise)
 - b) Consultations relatives à la cotisation régulière pour l'année 2026-2027
 - Rapport du secrétaire sur la consultation écrite
 - Consultation des membres présents
 - c) Nomination des vérificateurs externes des livres et comptes de l'Ordre pour l'année 2026-2027 (décision requise)
 6. Levée de l'assemblée
- Formation :** Démystifier le processus d'inspection professionnelle
-

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DE L'ATTEINTE DU QUORUM

Vu l'avis et le quorum, l'assemblée est régulièrement constituée à 12h15 précises.

Le président de l'Ordre, le Dr Éric Poulin, optométriste, souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

AGA251026-01 : *Il est résolu que l'assemblée soit ouverte.*

Proposée par : Marie-Ève Corbeil

Appuyée par : Mariline Pageau

Adoptée à l'unanimité

Le président demande ensuite aux membres présents de garder une minute de silence pour les membres décédés en cours d'année.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

AGA251026-02: *Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.*

*Proposée par : Marie-Ève Corbeil
Appuyée par : Hélène Maisonneuve
Adoptée à l'unanimité*

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 5 OCTOBRE 2024

AGA251026-03: *Il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 octobre 2024 soit adopté tel que présenté.*

*Proposée par : Marie-Ève Corbeil
Appuyée par : Louise Mathers
Adoptée à l'unanimité*

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

a) Rapport des activités

Hommage et remerciements

Le président souligne que le Dr Langis Michaud, optométriste, a récemment reçu le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec. Il rappelle son parcours et sa contribution au développement de l'optométrie au cours des dernières décennies au sein de l'Ordre et des principales autres organisations optométriques, avec un souci constant pour la protection du public.

Le Dr Langis Michaud, optométriste, a notamment été un acteur principal dans les travaux avec les intervenants gouvernementaux et du milieu médical pour l'évolution du champ d'exercice optométrique ainsi que pour la mise en place du programme de dépistage scolaire.

Ce fut donc une occasion toute spéciale de souligner cette contribution essentielle à l'optométrie.

Gouvernance et conduite des affaires de l'Ordre

Le président présente le nouveau modèle de gouvernance issu de la planification stratégique 2024-2027. Il précise que deux nouveaux comités ont été créés, en remplacement notamment du comité exécutif, soit le :

- **Comité des affaires organisationnelles (CAO)** : responsable notamment de la gouvernance, des finances et des ressources humaines
- **Comité des affaires professionnelles (CAP)** : responsable notamment de l'admission, de la formation continue et des stages et cours de perfectionnement

Il présente ensuite les administrateurs du Conseil d'administration.

Rôle des optométristes et évolutions récentes dans le secteur oculovisuel au Québec

Le président parle des priorités de renforcement du rôle des optométristes en première ligne des services oculovisuels au Québec en précisant que l'objectif est de réviser le champ d'exercice et d'améliorer l'accès aux soins.

Il précise ensuite que, dans l'immédiat, les travaux visent les objectifs suivants :

- Élimination des obstacles réglementaires pour les médicaments et soins autorisés;
- Reconnaissance législative du diagnostic optométrique.

Dans une phase subséquente, selon l'évolution des services optométriques de première ligne, il pourra aussi être question des tests de laboratoire, de certaines chirurgies mineures et du recours à certaines énergies invasives.

Travaux avec l'Ordre des opticiens d'ordonnances relatifs aux effectifs dans le secteur oculovisuel

Le président souligne que les rencontres de la dernière année ont notamment permis de discuter de pistes de solution afin de :

- Mieux répondre à la rareté de main-d'œuvre qualifiée;
- Prévoir l'évolution du rôle des « 3 O » (optométristes, opticiens, ophtalmologistes) pour mieux répondre aux besoins de la population;
- Réfléchir quant aux enjeux d'accès aux soins, profilage, nouvelle entente RAMQ et préparation de nouveaux modèles de pratique.

Enjeux de main-d'œuvre et accès aux soins

Le président explique pourquoi il estime qu'il est du rôle de l'Ordre de traiter des enjeux d'accès aux soins comme étant partie intégrante de sa mission de protection du public. Il donne quelques précisions sur la question du profilage de la clientèle ainsi que sur l'évolution et l'élaboration de nouveaux modèles de pratique afin de faire face aux enjeux de la main-d'œuvre.

Exercice d'une profession en organisation

Le président revient sur la question de l'indépendance professionnelle face aux tierces parties (investisseurs, chaînes, etc.) qui sont présentes dans le secteur oculovisuel.

Il ajoute que l'Ordre collabore avec d'autres ordres (médecins, pharmaciens, dentistes) afin de réfléchir sur cet enjeu dans une optique de protection du public tout en évitant d'alourdir le fardeau réglementaire lié à l'exercice en organisation.

Nouvelles technologies et téléoptométrie

Le président rappelle que les lignes directrices sur la téléoptométrie ont fait l'objet de divers ajustements au cours des dernières années. Une collaboration avec d'autres ordres professionnels est par ailleurs toujours en cours afin de développer des outils de formation sur le recours à l'intelligence artificielle dans les pratiques professionnelles.

Mise en vigueur de la *Loi sur les renseignements de santé et services sociaux*

Le président signale qu'une nouvelle loi s'applique depuis le 1er juillet 2024 à diverses organisations concernant les renseignements de santé et de services sociaux, dont les cabinets privés, cliniques universitaires, etc. Il souligne que les travaux réalisés par l'Ordre avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et

d'autres ordres ont permis de fournir des outils et du support aux professionnels. Il réfère les membres aux informations diffusées à ce sujet sur le site web de l'Ordre et celui du MSSS.

Mise à jour des projets et initiatives

Le président confirme la reconduction du programme de dépistage des problèmes visuels en milieu scolaire, l'École de la vue, pour deux ans.

Il indique que le projet pilote avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) concernant le nouveau formulaire pour l'aptitude à la conduite automobile s'est récemment conclu.

b) Présentation des états financiers au 31 mars 2025

Le président laisse la parole à M. Olivier Jetté, CPA, vérificateur de la firme comptable Pétrie Raymond.

Le vérificateur présente et commente les états financiers de l'Ordre au 31 mars 2025. Il précise qu'aucune réserve n'a été émise.

Aucune question n'est soumise par les membres.

c) Nombre de permis et autres statistiques

Le président reprend la parole afin de présenter un bilan sommaire des activités des principales instances de l'Ordre pour 2024-2025, comme suit :

Nombre de permis délivrés

- 53 permis réguliers
- 0 permis temporaire

Quelques détails sur l'état des effectifs sont aussi présentés.

Bureau du syndic et des enquêtes

- 1256 demandes d'information et signalements reçus et traités
- 241 dossiers d'enquêtes ouverts et 244 dossiers réglés
- 5 plaintes au Conseil de discipline

Comité d'inspection professionnelle

- 209 inspections de surveillance générale
- 4 inspections sur la compétence (particulières)

Le président donne par ailleurs quelques précisions, à la lumière des données précédemment présentées, des revenus et dépenses liés aux activités de protection du public, soit notamment celles du bureau de la syndique et du comité d'inspection professionnelle.

5. DÉCISIONS ET CONSULTATIONS — AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

a) Rémunération des administrateurs élus pour l'année 2026-2027

Le président rappelle la politique adoptée par le Conseil d'administration concernant la rémunération des

administrateurs élus de l'Ordre. Il réfère au document d'information transmis en vue de la présente assemblée, qui indique notamment qu'une augmentation à 148 \$ du taux horaire des administrateurs et autres intervenants de l'Ordre est proposée. Il précise qu'il s'agit, suivant la politique habituelle de l'Ordre, d'arrimer cette rémunération à celle versée, en moyenne, par la Régie de l'assurance maladie du Québec, donc en tenant compte de la révision récente de celle-ci.

AGA251026-04: ***Qu'il soit résolu d'approuver la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre des optométristes du Québec pour l'année 2026-2027, suivant les informations présentées.***

Proposée par : Marie-Ève Corbeil

Appuyée par : Mariline Pageau

Adoptée à l'unanimité

b) Consultations relatives à la cotisation régulière pour l'année 2026-2027

Le directeur général présente ce qui est proposé par le Conseil d'administration pour la cotisation professionnelle 2026-2027, soit :

- Membres actifs (cotisation régulière) : 1 858,98 \$
- Membres inactifs (sans droit d'exercice) : 150,00 \$

Le secrétaire et directeur général précise que les membres ont été consultés par écrit sur cette question et qu'aucun commentaire n'a été reçu.

Le président présente quelques éléments afin de bien détailler comment cette cotisation est utilisée pour supporter les coûts de fonctionnement de l'Ordre. Il invite à nouveau les membres à faire part de leurs commentaires. Aucun membre ne prend la parole.

c) Nomination des vérificateurs externes des livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice 2026-2027

Le trésorier, le Dr Dominic Laramée, optométriste, soumet à l'assemblée la recommandation de confier le mandat à la firme comptable Petrie Raymond pour la vérification des livres et comptes de l'Ordre des optométristes du Québec pour l'année 2026-2027.

AGA251026-05: ***Qu'il soit résolu de nommer la firme comptable Petrie Raymond pour la vérification des livres et comptes de l'Ordre des optométristes du Québec pour l'année 2026-2027.***

Proposée par : Marie-Ève Corbeil

Appuyée par : Mariline Pageau

Adoptée à l'unanimité

Il remercie par la suite tous les membres du Conseil d'administration, du bureau de la syndique et des enquêtes, du comité d'inspection professionnelle et des autres comités de l'Ordre et, finalement, tout le personnel du siège social.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Au terme des échanges avec les membres, le président les remercie pour leur participation à cette assemblée.

AGA251026-06 : ***Qu'il soit résolu de lever la réunion.***

Proposée par : Marie-Ève Corbeil

Appuyée par : Mariline Pageau

Adoptée à l'unanimité

13h04 : Levée de la réunion

CERTIFIÉ CONFORME

Président

Secrétaire